

# Convocation de l'Assemblée générale des actionnaires

---

**Date:** Mercredi, 9 juin 2004, 17 heures 15  
(établissement de la liste de présence à partir de 16 heures 15)

**Lieu:** Centre Bärenmatte, CH-5034 Suhr

**Ordre du jour:** 1. Rapport d'activité 2003 (comptes et rapport annuels, comptes 2003 du groupe) et rapport de l'organe de révision  
*Proposition: Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport d'activité 2003 et des comptes 2003 du groupe.*

2. Décharge du Conseil d'administration  
*Proposition: Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs.*

3. Affectation du bénéfice comptable

Bénéfice de l'exercice 2003	CHF 17 189 817
Report à nouveau	CHF 66 184 605
A la disposition de l'Assemblée générale	CHF 83 374 422

*Proposition: Le Conseil d'administration propose de répartir les bénéfices comme suit:*

Versement d'un dividende de 44% sur les actions ouvrant droit à dividende	CHF 12 909 600
Report à nouveau	CHF 70 464 822

4. Election au Conseil d'administration  
Le mandat de M. Paul Meier expire lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2004. Il se met à disposition pour une réélection.  
*Proposition: Le Conseil d'administration propose la reconduction du mandat d'administrateur de M. Paul Meier pour une durée des fonctions de 3 ans (jusqu'à l'Assemblée générale 2007).*

5. Désignation de l'organe de révision de la société et du groupe  
*Proposition: Le Conseil d'administration propose de désigner KPMG Fides Peat, Bâle, comme organe de révision de la société et du groupe pour une année (jusqu'à l'Assemblée générale 2005).*

**Documents:** Le rapport annuel 2003, les comptes 2003 du groupe, les rapports de l'organe de révision ainsi que les propositions du Conseil d'administration peuvent être consultés par les actionnaires pendant les vingt jours précédant l'Assemblée générale, c'est-à-dire à compter du 14 mai 2004, au siège de la société à Gränichen.

Pendant cette période, tout actionnaire peut demander que l'ensemble des documents lui soient envoyés (tél. +41 62 855 15 06). Ces informations sont aussi disponibles sur notre site Internet [www.zehndergroup.com](http://www.zehndergroup.com) sous la rubrique «Investisseurs».

## **Cartes d'entrée:**

Les détenteurs d'actions au porteur peuvent retirer leur carte d'entrée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2004 auprès de

Zehnder Group SA  
Moortalstrasse 1  
Postfach  
5722 Gränichen, Suisse

moyennant le dépôt de leurs actions ou d'une attestation de dépôt et de blocage en cours de validité. Ils peuvent aussi charger leur banque de leur procurer leur carte d'entrée. Les actions au porteur restent en dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires le 14 mai 2004 reçoivent leur carte d'entrée avec les documents. Aucun transfert d'actions n'a lieu du 14 mai au 10 juin 2004.

## **Représentation/ Pouvoirs:**

Les actionnaires qui seraient empêchés d'assister à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter de l'une des manières suivantes:

- **par un autre actionnaire ou par une banque:** si vous souhaitez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par votre banque, vous devez remplir votre carte d'entrée au verso et la remettre, accompagnée de vos instructions, à la personne à qui vous donnez votre pouvoir;
- **par le représentant indépendant, M. Markus Hofmann, notaire, Lindenplatz 5, 5722 Gränichen:** pour donner votre pouvoir au représentant indépendant, vous devez remplir le bulletin-réponse ci-joint et le lui renvoyer, accompagné de votre attestation de dépôt, avant l'Assemblée générale; en l'absence d'instructions écrites (voir au verso du pouvoir), le représentant indépendant exercera votre droit de vote en faveur des propositions du Conseil d'administration;
- **par Zehnder Group AG:** pour donner votre pouvoir à la société, vous devez remplir votre carte d'entrée au verso et la lui renvoyer; la société exercera votre droit de vote en faveur des propositions du Conseil d'administration; les instructions différentes seront transmises au représentant indépendant.

## **Représentants dépositaires:**

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO révisé sont priés de communiquer à la société dans les meilleurs délais, mais pas au-delà du 9 juin 2004 à 17 h 00, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

## **Droit de requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour:**

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour (art. 699 CO). La requête doit être adressée à la société en la forme écrite au moins 60 jours avant l'Assemblée générale en mentionnant l'objet à inscrire à l'ordre du jour et la proposition afférente (art. 10 des Statuts). La date de l'Assemblée générale est publiée dans le rapport annuel ainsi que sur le site Internet de la société dans la rubrique «Prochaine Assemblée générale».

**Zehnder Group SA**  
Au nom du Conseil d'administration

Gränichen, le 14 mai 2004

Hans-Peter Zehnder